



Salé : cimetière de Sidi ben Acher. s. Conord

Pascale Philifert

rites et espaces funéraires à l'épreuve de la ville au Maroc

TRADITIONS, ADAPTATIONS, CONTESTATIONS

Longtemps les préceptes religieux de l'islam ont structuré les pratiques des populations du Maghreb, et donné un cadre aux rites, à la socialisation de la mort et à l'espace des morts, le cimetière. Mais l'extension urbaine, les changements socio-démographiques et les nouvelles temporalités urbaines tendent à redéfinir la place du religieux dans la société. Les pratiques funéraires, façonnées par le paradigme religieux, subissent une sorte de « régulation urbaine » marquée par une mutation des comportements. L'inscription spatiale dans la ville du rituel funéraire, issu de la conception eschatologique musulmane, semble poser de plus en plus de problèmes.

L'observation des pratiques funéraires dans quelques grandes villes du Maroc, en particulier à Salé et Rabat, villes littorales à forte extension urbaine, fait apparaître un phénomène global de transformations qui touchent plusieurs éléments (Philifert, 1998). Tant les cortèges funéraires qui se déploient dans l'espace public, que les visites rituelles au cimetière le vendredi (prière, visite au mausolée...) entraînent de nombreux conflits et tensions. Les modes de vie quotidiens entrent en contradiction avec les obligations des rites de commémoration des morts (visites, fêtes...) et les solidarités collectives qu'ils mettaient en œuvre. En même temps, les conduites religieuses les plus orthodoxes rejettent ces pratiques dites populaires. Les cimetières comme lieux marqués historiquement par une centralité religieuse (tombes de saints...) voient leur place contestée dans l'espace urbain par l'appareil politico-technique. Dans les deux domaines structurants des pratiques sociales liées à la mort : le temps (présence à toutes les étapes du rite...) et l'espace (maison, quartier, espace public, cimetière), on assiste à des décalages progressifs entre le modèle dominant de la soumission aux règles religieuses et les pratiques des individus.

Un rite funéraire codifié par des préceptes religieux

Le Coran dessine les grands traits de l'attitude du musulman face à la mort, et la Sunna rappelle le

devoir d'enterrer ses morts selon des modalités précises. Dans le Coran, la mort est considérée comme le temps d'une séparation et d'un passage, celui vers l'autre monde où les morts attendent le jour du Jugement Dernier, c'est-à-dire la promesse de comparaître alors devant Dieu qui fixera le sort de chacun selon ses actes passés et dirigera les hommes entre Paradis (lieu des élus représenté dans de nombreux textes sous l'aspect d'un jardin), et Enfer (lieu du feu, des profondeurs)¹. Ce moment de la mort est aussi présenté comme le temps de l'arrachement à la vie au travers de terribles épreuves (notamment celle qui semble attachée à l'apparition de l'ange de la mort, et des anges qui interrogent alors l'âme et la jugent au moment de la descente du corps dans le tombeau). Si chez le croyant une crainte subsiste et un sentiment de peur est associé au cadavre, la rupture que peut représenter la mort est compensée par la conviction d'assister à la seule fin du corps et au départ de l'âme vers l'au-delà, vers la communauté du Prophète. La mort ne serait alors qu'un changement d'existence...

Les lieux de décès en ville sont divers (hôpital, chantier, atelier, rue, domicile...), mais la règle veut que le corps revienne à la maison où se déroule une partie importante du rite. Le premier temps du rite est centré autour de l'agonie : le mourant est installé dans une chambre, il doit, avant son dernier souffle, dire la profession de foi de tout croyant : la *Chahada* (« Il n'y a de divinité qu'en Dieu et Mohammed est son prophète ») ou s'il ne peut l'accomplir, un proche doit lui souffler les mots à l'oreille, pour obtenir le pardon. On lui ferme ensuite les yeux. Vient ensuite le deuxième temps fort, celui de la préparation du mort : les hommes de la confrérie des laveurs de mort, les *tolba*², ou de vieilles

1. Cf. Coran (Blachère, trad. 1972), Sourate III versets 182/185 et sourate LXXXII versets 1/4, sourate LXXX versets 16/17 et sourate XXII verset 6, et Sunna : livre de Madjlessi.

2. Membre ordinaire d'un ordre religieux.

Les Annales de la recherche urbaine n° 96, 0180-930-X-04/96/pp. 35-43 © METATM.

femmes lorsqu'il s'agit d'une morte, procèdent à la toilette mortuaire selon des prescriptions destinées à la purification du corps souillé (le corps est mis à nu et doit être lavé trois fois à l'eau, on bouche ensuite les orifices du corps avec du coton, et on y dispose des aromates). Le troisième temps est lié au revêtement du linceul qui précède la prière du défunt dite autour du corps par les *tolba*. On installe ensuite la dépouille sur une civière et le corps est sorti de la maison, moment symbolique important au cours duquel le corps est extrait de son lieu domestique vers l'espace extérieur par le rite du seuil. Moment d'intensité dramatique, il peut être encore marqué aujourd'hui par une extériorisation forte des sentiments de la part des femmes sous formes de lamentations (Virolle-Souibés, 1993).

Le fait que de nombreuses familles résident à présent en appartement dans des immeubles collectifs atténue cependant l'expression symbolique et collective de cette étape du rite. Ensuite la communauté doit accompagner la dépouille au cimetière en formant un cortège, celui-ci doit être uniquement composé d'hommes et l'enterrement doit avoir lieu le plus rapidement possible après le décès. Tous se mettent alors en marche jusqu'au cimetière, le groupe suit la dépouille et ses membres se relaient pour porter la civière. La prière est dite au cimetière où l'on procède également à des questions rituelles posées au défunt devant la tombe. L'ensevelissement peut alors avoir lieu, le corps est mis en terre, on oriente le visage du défunt dans la direction de La Mecque et l'on remblaye la fosse avec la terre. Le dernier moment est marqué par le retour des hommes à la maison où se déroule la veillée funèbre jusqu'à l'aube et qui demeure un moment fort du rituel où les femmes jouent un rôle majeur. C'est autour d'un dîner que se réunissent famille et amis, dans un partage sexué de l'espace, les femmes d'un côté, les hommes de l'autre. La soirée est consacrée à la récitation de versets du Coran et à l'évocation du souvenir du mort.

Des visites au cimetière sont organisées le troisième jour, puis le septième jour et enfin le quarantième au moment de la levée du deuil. Cette triple commémoration du mort se déroule à la fois dans la maison (repas) et au cimetière (prière, aumônes). L'âme est censée errer autour de la maison pendant trois jours et autour de la tombe pendant quarante jours. Chaque vendredi, elle est supposée revenir sur terre pour rendre visite à la tombe dans laquelle le corps repose. Chaque année, la communauté musulmane célèbre un certain nombre de fêtes, qui placent la visite au cimetière au centre d'une vie collective intense, notamment au cours de la fête de l'Achoura (fête des pauvres, des enfants et des morts), mais aussi de la fête de l'Aïd El Kébir, ou de celle du 27^e jour de Ramadan.

En France, dans les familles immigrées touchées par un deuil, la décision qui prévaut majoritairement est celle de l'enterrement dans le pays d'origine, et

cela malgré les coûts élevés que ce choix implique, qui mobilise de nombreux réseaux de solidarités pour collecter l'argent nécessaire, et malgré le fait que les visites au cimetière soient plus difficiles. Le manque de place dans les carrés musulmans des cimetières publics, le coût financier de l'achat d'une concession perpétuelle (qui seule évite d'éventuelles exhumations futures, interdites par la religion) ou l'obligation de respecter certaines règles imposées par le pays d'accueil (interdiction d'inhumation en pleine terre et obligation du cercueil...) conditionnent sans doute ces choix. Cependant, le souhait d'un enterrement futur dans le pays d'accueil semble se dessiner de manière plus explicite pour les jeunes générations qui ont des liens parfois plus distendus avec le pays d'origine des parents. Dans le cas d'un rapatriement du corps, une partie du rite (toilette, prière, veillée...) est réalisée par des sociétés spécialisées ou par un imam dans le pays où la mort s'est produite. Puis le corps est transféré au Maroc, il est déposé quelques heures dans la maison familiale d'origine avant d'être inhumé au cimetière.

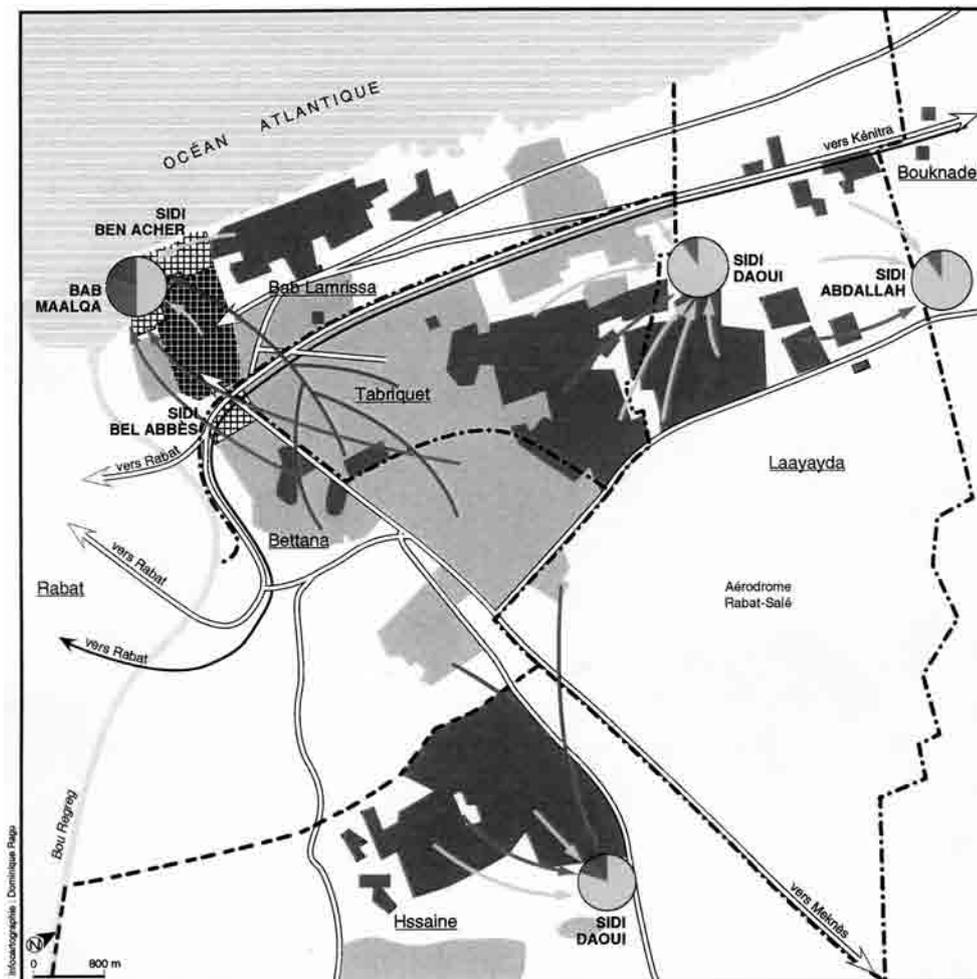
Une succession réglée de manifestations tant religieuses que publiques ou matérielles (Auzelle, 1965) marquées par une forte division des tâches, notamment entre sexes contribue à fixer l'ordre des pratiques lors d'un décès et affecte tant la famille que la rue ou le cimetière. Si le traitement du cadavre, les modes d'inhumation ou les rites de commémoration demeurent commandés par l'héritage de la tradition religieuse musulmane, les changements sociétaux que vit la société marocaine ne les facilitent pas.

Les cortèges funéraires en ville

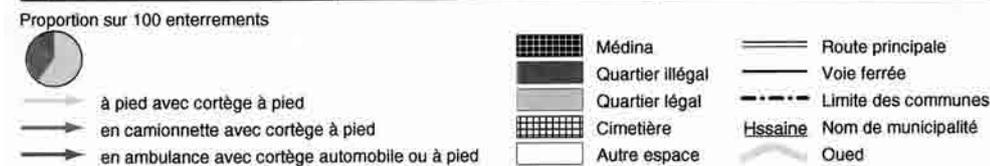
Une partie du rite funéraire est centrée sur le cortège qui se met en place au sortir de la maison pour cheminer vers le cimetière en passant par la ville. Si le convoi funèbre a longtemps fait partie du rythme et du vécu quotidien de la ville et contribué à rendre visible la mort dans l'espace urbain, il subit cependant deux types de changements aujourd'hui.

Au moment de l'enterrement, le corps entouré d'un linceul est posé sur une civière en bois et est porté à dos d'hommes qui cheminent à pied³. Le mort est accompagné de son cortège, composé de la famille et des amis venus des quartiers populaires, et d'une foule exclusivement masculine. Le convoi est animé d'un mouvement rapide, le groupe se dirige vers le cimetière. Parfois, c'est une petite camionnette bruyante, brinquebalante que le groupe d'endeuillés suit. Une civière en bois est placée sur la plage arrière ouverte sur l'extérieur. Y repose le corps d'un homme

3. D'après nos observations de terrain sur des enterrements à Salé et Rabat.



Mode de déplacement et provenance des cortèges funéraires dans l'agglomération de Salé (mai 1996).



Précisions méthodologiques : Les données proviennent pour ce qui est du mode de transport de nos propres observations, et pour ce qui est de la provenance des informations des gardiens du cimetière.

Sources : Comptage et relevés de terrain (1996).

enroulé dans une couverture et recouvert d'une grosse étoffe verte (lorsqu'il s'agit d'une femme le corps est placé dans un cercueil jusqu'à la tombe). Le cortège passe par la mosquée après avoir quitté la demeure familiale où le groupe principal s'est formé au seuil de la maison du défunt. Il traverse ensuite les quartiers de la ville pour se rendre au cimetière. Tous les membres du cortège entourent le mort placé au milieu de l'« essaim », au centre du convoi, la famille est mêlée aux participants. La foule est compacte, désordonnée, sans « meneur » apparent, formant une sorte « d'unité organique ». Un groupe précède le véhicule, têtes parfois baissées, bras ballants ou mains croisées dans le dos, des hommes regardent à terre. Un autre groupe suit le convoi, environ cent cinquante hommes sont présents dans ce cortège, en

djellaba sombre, en costume de ville, ils se saluent de loin parfois. Des hommes marchent également sur les côtés. Une litanie s'élève le long du trajet, chants, psalmodies de versets coraniques, c'est tout le cortège qui la murmure, qui la reprend. Aucune femme n'est présente, les hommes avancent, parlent entre eux, croisent un proche installé sur le trottoir, et s'échappent alors du cortège pour aller le saluer. Des femmes passent vite sans s'attarder, des hommes s'arrêtent parfois de marcher et regardent passer le cortège.

Mais plusieurs signes attestent de mutations : bien souvent les participants ne suivent qu'une partie du rituel, certains quittent la procession avant le cimetière, d'autres le rejoignent en cours de trajet, d'autres encore utilisent leur téléphone portable au sein même

du cortège et provoquent des tensions entre marcheurs. Et, sur le passage du convoi de moins en moins de gens cessent leurs activités pour observer et rendre un dernier hommage.

Les bruits et les rumeurs de la ville stoppés net par le cortège pendant quelques courts instants reprennent ensuite après son passage. Mais de plus en plus de conflits naissent de cette confrontation avec la mort dans l'espace urbain, car les cortèges provoquent embouteillages, encombrement de l'espace public et de la chaussée. C'est alors un concert de klaxons, de pots d'échappements de motocyclettes mal réglées, d'insultes et de paroles exprimées à haute voix. Et puis après l'entremêlement des voitures et des charrettes, c'est la course pour se dégager au plus vite. Les propos recueillis à l'occasion de cette confrontation disent bien que ces processions sont de moins en moins tolérées dans l'espace de la rue et que l'expression de ce rite funéraire n'est plus en phase pour beaucoup avec les obligations d'une vie « moderne » (rapidité, mobilité, travail...).

Un autre changement semble répondre à ces critiques. À présent de nombreux enterrements sont motorisés, composés de voitures et de minibus précédés d'une ambulance qui transporte le cercueil. Ces convois traversent la ville à vive allure et sont le fait de familles aisées qui vivent éloignées des lieux de sépulture traditionnels.

Si les funérailles comme rites de passage et d'entrée dans la période du deuil se fragilisent, les rites de commémoration périodiques se transforment également.

La visite au cimetière : un rite en recul

La femme exclue du cortège d'enterrement, retrouve toute sa place lorsqu'il s'agit de témoigner des devoirs des vivants envers les morts. Beaucoup de femmes considèrent la visite au cimetière comme le rôle qui leur est dévolu en propre au sein de la famille. Les flux de visites au cimetière le vendredi ou lors des fêtes attestent d'une permanence. Cependant des formes de désaffection se multiplient. Les femmes que nous avons interrogées considèrent les visites au cimetière comme des moments essentiels, ni inutiles ni superflus, mais certaines rappellent néanmoins la nouvelle organisation du temps quotidien engendrée par le travail et la vie moderne, les obligeant constamment à jongler entre de nombreuses contraintes sociales et l'affirmation d'une autonomie individuelle.

Fatéma, habitante du quartier de Kariat Oulad Moussa à Salé, gardienne d'école de 39 ans, insiste sur l'importance de la visite : « Parfois je vais seule, parfois avec mes sœurs, on se donne rendez-vous. Quand je m'arrête d'y aller un bout de temps, je ne me sens pas tranquille, je ne suis pas contente de moi. Comme si ma mère était vivante et que je ne suis pas

allée la voir. Quand j'y vais, je suis soulagée car c'est un devoir. Pour moi le cimetière c'est un lieu pas comme les autres, quand je décide d'y aller cela passe avant tout, avant les autres activités. Pour moi aller au cimetière c'est comme aller à la mosquée. C'est un devoir envers les parents morts, donc il faut y aller propre. En chemin il faut toujours penser à Dieu, à notre vie, à notre fin aussi. Le chemin du retour, je me sens plus libérée ».

Laïla, 40 ans, professeur de piano, qui vit à Salé près de Bettana, tout en décrivant les modalités de la visite du vendredi au cimetière, met en lumière certaines ambiguïtés entre traditions et obligations religieuses et précise les évolutions en cours : « Oui, je sais, en général on va pas souvent au cimetière, c'est surtout pour les enterrements. Après pour les gens qui veulent aller sur les tombes des parents, c'est compliqué car il y a la religion partout ici, et on dit qu'un vrai religieux ne devrait pas aller sur la tombe de ses parents. Mais ça fait partie des traditions, enfin on les mélange... On se dit qu'il est dans les mains du Bon Dieu donc c'est bien là où il est, mais quand même pour le soutenir il y a beaucoup de gens qui vont au cimetière. Et moi quand j'étais petite, mon père comme ma mère m'emmenaient partout où ils allaient. Et notamment les vendredis, le vendredi c'est comme le dimanche dans la religion catholique, c'est le jour saint, tous les vendredis on allait régulièrement l'après-midi rendre visite à nos parents morts. Alors ils m'emmenaient, j'étais là, il y avait les tombes, moi je passais de tombe en tombe, je regardais chaque forme des tombes et tout le reste. En principe, on demande à des personnes qui sont là pour ça de lire quelques versets du Coran, c'est une prière qu'on fait pour le mort ou qu'on lui offre. Comme mon père savait bien son Coran, il récitait lui-même le Coran, il le psalmodiait à haute voix et moi j'écoutais sa voix. Et c'était comme ça toutes les semaines, moi j'avais le droit d'aller au cimetière [...]. On y va beaucoup au cimetière quand c'est le début, puis avec le temps, surtout là c'est loin, mais c'est surtout les femmes qui perdent leur mari qui continuent à y aller régulièrement. Il y a toujours du monde surtout les femmes et les enfants, on met pas de fleurs si on veut faire du bien, on répand de l'eau et on lave la tombe, on fait que ça soit propre, on charge quelqu'un de couper les herbes. [...] Les femmes doivent venir distribuer des dattes, du pain aux pauvres, aux gens du cimetière. Ce jour-là il y a du monde, il y a vraiment du monde ; beaucoup de femmes. Elles viennent le matin très tôt, spécialement habillées avec une *djellaba* et un foulard. Les enfants peuvent venir aussi. Il y a aussi le premier vendredi après la mort, une semaine après, une visite des femmes, des hommes et des enfants, et après vous pouvez venir chaque vendredi pour rendre visite aux morts. Les femmes viennent le troisième jour, le premier vendredi et après elles viennent quand elles veu-

lent et surtout quant elles peuvent. Aujourd'hui, on y passe plus qu'on y reste. La femme est pressée maintenant, elle a son travail et sa vie à faire».

Khadija, 30 ans, mère au foyer, évoque aussi les visites : « Nous à présent on habite Rabat, mais toute notre famille est enterrée à Salé, là où elle a vécu, notre grand-mère, nos oncles. Le vendredi c'est compliqué pour y aller, et puis la tradition c'est un peu l'obligation on ne peut pas toujours la respecter, c'est vrai. Ma sœur travaille, elle peut pas se permettre l'aller-retour, moi je suis à la maison avec les enfants, je n'ai pas la voiture. On y pense mais c'est loin et on a d'autres choses à faire. Notre mère, elle n'est pas contente, de temps en temps elle va toute seule, parfois avec notre cousine car notre père et notre frère travaillent sur les chantiers et ils disent que c'est bon pour les femmes. Aux fêtes c'est plutôt là qu'on se retrouve au cimetière, le matin, ça dure longtemps : les prières, l'aumône, on arrose la tombe, on parle à nos anciens amis de Salé, il y a beaucoup de monde c'est un peu fatigant. Mais après on se promène dans la Médina et on va au marabout. C'est nos visites au cimetière ces moments-là ».

L'éclatement de la ville en une périphérie très étendue, et la dissociation entre lieux d'emploi et lieux de résidence, rendent la visite au cimetière plus épisodique, plus brève et plus individualisée que par le passé mais aussi moins formaliste. Ce n'est plus la famille élargie qui habitait le quartier tout proche qui se rend au cimetière les vendredis mais bien plutôt des femmes seules ou en groupe restreint qui viennent de quartiers plus éloignés. La visite est plus rapide, la prière succincte et les visites au cimetière pour les anniversaires sont moins régulières au fil du temps. Ce changement affecte donc tout à la fois la durée et la fréquence des visites, et met à l'épreuve les solidarités familiales ou de voisinage, l'ancrage intergénérationnel qui fondaient les pratiques. Les différences de pratiques sont aussi imputables à une plus ou moins grande mise à distance des obligations religieuses, au niveau d'insertion économique et social des populations, à l'accès au marché du travail, à l'ancienneté de l'intégration urbaine et aux capacités de mobilité urbaine. Les familles issues des couches moyennes ou plus aisées se dérobent plus fréquemment à la visite au cimetière du vendredi que les groupes plus récemment arrivés en ville ou plus marginalisés.

Des pratiques contestées au nom d'un islam prescriptif

Les discours qui prônent le rejet de ces visites au nom du retour à un islam qui respecte la loi musulmane en se fondant sur un *hadith*⁴ qui fustige les visiteurs des cimetières, tendent cependant à se multiplier.

Les tenants de plus en plus nombreux d'une certaine orthodoxie, implantés notamment dans les quartiers de bidonvilles de Salé, où nous avons enquêté, nous ont expliqué que « La tombe ne doit pas être un objet de vénération car l'islam bannit le culte des ancêtres et des saints. Nous on n'y va jamais, on prie c'est tout ». Ceux-là considèrent « la visite des femmes au cimetière comme des pratiques religieuses populaires » allant à l'encontre de la doctrine religieuse officielle et de ses valeurs. Ce discours est renforcé le plus souvent par la condamnation des comportements à l'œuvre au sein du cimetière. Un membre d'une confrérie religieuse nous a indiqué : « Les gens ne respectent pas les morts, on peut trouver toutes sortes de gens ; des amoureux, des alcooliques, des superstitieux. Même, j'ai remarqué que les femmes viennent au cimetière habillées d'une manière indécente avec des mini-jupes et très parfumées. On dirait qu'elles sont invitées à une fête. C'est le relâchement des mœurs. C'est pour ça que je dis qu'il vaut mieux ne pas aller au cimetière si c'est pour commettre d'autres péchés. Car si on va au cimetière pour prier pour le défunt et pour qu'il vive au paradis, là on nuit au mort... ».



Salé, cimetière Bab Mualga.

Plus globalement, c'est l'ensemble des modes d'expression du rituel funéraire qui sont contestés : la théâtralisation de la mort par les femmes lors des funérailles (pleurs, cris...), la présence dans l'espace public des femmes autorisant la rencontre entre les sexes ou témoignant d'une certaine émancipation. Sont également fortement critiqués la dévotion et le culte des tombeaux (parfois avec des rites de magie

4. Textes qui font référence aux actes et aux paroles de Mahomet et qui font autorité en matière de foi après le Coran.

noire) et la glorification des saints dont les tombes sont souvent à l'origine de la formation des cimetières. Tout ce qui témoigne d'un syncrétisme religieux mêlant croyances populaires et mise à distance de valeurs rigoristes est dénigré. De manière plus systématique, les tenants d'un islam véritable dénoncent les signes d'affirmation de soi, d'une autonomie individuelle qui visent à s'émanciper de la communauté



Cimetière musulman (à l'arrière-plan, Rabat).

et qui se traduisent par exemple à travers les pierres tombales (rehaussement des tombes, ornementation, présences d'épithètes), là où l'anonymat et l'absence de caractère ostentatoire furent la règle par le passé.

La place des cimetières dans la gestion urbaine

La place accordée aux cimetières au sein de la ville a tendance à s'émietter. L'exemple de Salé est à ce titre très révélateur de ces mutations.

Les cimetières de Sidi Ben Acher et de Bab Maalqa sont intimement liés à la fondation de la ville de Salé, et sont implantés dans le prolongement immédiat de la ville traditionnelle. Ils bénéficient d'un fort ancrage sacré et symbolique avec la présence des pôles religieux emblématiques de la Médina (grande mosquée, marabout d'un des saints patrons de la ville⁵) et sont implantés sur des terrains appartenant au domaine des Fondations religieuses (les *Habous*⁶). Si cette aire de cimetières a longtemps été le seul lieu d'inhumation de la ville, depuis quarante ans le territoire urbain en pleine expansion de Salé se couvre de cimetières implantés de manière plus ou moins légale, sous l'impulsion des habitants, près des quartiers d'habitat clandestin ou de bidonvilles les plus récents

dans les nouvelles préfectures de Laayayda, Hssaine et Bouknadel (voir carte *supra*).

Cette dissémination des cimetières de manière plus ou moins contrôlée ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes dans un contexte marqué par une concurrence entre modes d'occupation du sol urbain alors même que le soin de créer, gérer et entretenir les cimetières ont été confiés à l'administration communale depuis 1976. Les autorités politico-administratives tentent donc de réguler le territoire des morts en adoptant des stratégies urbaines qui vont avoir des effets sur les usages et les pratiques des vivants et se traduisent par deux types de confrontations entre les différents protagonistes.

Entre les administrations (services centraux ou déconcentrés), les collectivités locales et les habitants des antagonismes se font jour. Après une longue période de laisser faire, les services d'urbanisme de l'État et les préfectures ont tenté d'élaborer, au travers de schémas directeurs et de plans d'aménagement, une politique de planification urbaine qui propose pour chaque type de cimetière des modalités de mutations différentes. Au nom d'un triple souci d'hygiène, de rationalité urbaine et de l'inadaptation des cimetières au tissu urbain dense, il s'agit de contraindre les acteurs locaux à respecter un ordre urbain, cimetière légal et cimetière spontané confondus. Comme le déclarait un architecte de l'agence urbaine de Rabat-Salé : « Il faut sortir les cimetières de la ville car il n'y a plus de place pour cela, d'autant que les cimetières sont saturés, pas entretenus, pas gérés ». Pour tenter de répondre à la saturation des cimetières existants, en particulier le cimetière de Bab Maalqa, des projets de création d'un nouveau cimetière ont été évoqués, dont l'un prévoyait de le situer en zone péri-urbaine. Ces idées de délocalisation rencontrent de nombreuses résistances tant de la part des habitants dont les pratiques seraient fortement modifiées que des municipalités qui souhaitent créer ou préserver des cimetières de proximité.

Quant aux cimetières spontanés, marqués par une forte densité de tombes, ils sont à présent rejoints et enserrés par l'expansion urbaine. Dans l'attente de projets à plus long terme, l'administration met avant tout l'accent sur la lutte contre l'aspect informel des cimetières en instaurant de nouvelles règles d'organisation et de maîtrise de l'espace : installation de clôtures, murs et portes, contrôle des inhumations et des passages à l'intérieur du cimetière... Un des

5. Construction accueillant la tombe des hommes saints et vénérés localement.

6. En effet, les cimetières sont constitués le plus souvent par des terrains dits biens de mainmorte « remis à Dieu » par des croyants pour un usage particulier (cimetière...) et dont l'usufruit est affecté à des Fondations religieuses qui les gèrent.

médecins du Bureau municipal de l'Hygiène de Laayayda rappelle qu'il faut « lutter contre l'anarchie par des clôtures et le contrôle du gardien. Il faut l'obliger à inhumer avec un permis, il faut des alignements car, à la ville, on n'enterre pas comme à la campagne », où les contraintes d'ordre administratif, réglementaire ou foncier sont moins fortes.

Le second débat oppose les *Oulémas*⁷ et l'administration et s'exacerbe lors des changements d'usage des cimetières désaffectés en vue de projets de requalification⁸. Un des projets porte sur le vaste cimetière laissé en jachère de dix-huit hectares de Sidi Ben Acher situé dans le prolongement de la Médina et désaffecté depuis plus de cinquante ans⁹. Lieu traditionnel de pèlerinage auprès de la tombe du saint Sidi Ben Acher, c'est sans doute l'un des endroits les plus fréquentés de la Médina, espace ouvert de détente collective, de rassemblement et de promenades. De nombreuses idées de projets ont circulé, notamment celle avancée par la préfecture et l'agence urbaine qui consistait à vouloir transformer l'ancien cimetière en espace vert et de loisirs où pourraient être introduites des activités de nature « profane » (restaurants...) financées par le privé et où toute référence à la mort serait occultée (disparition des anciennes tombes).

De nombreuses oppositions à ce projet ont vu le jour : scepticisme des habitants face à la perte d'identité du lieu ouvert sur des usages multiples et contestation de la communauté religieuse des *Oulémas* qui a longtemps résisté à la banalisation d'un espace qu'elle considère comme empreint d'une nature religieuse forte. Ainsi, avant de ratifier ce projet et d'autoriser des travaux, de vifs débats ont eu lieu, jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, entre la préfecture et le conseil des *Oulémas*. Pour ces derniers, ce projet portait atteinte à l'existence de secteurs où étaient encore présentes de nombreuses tombes, ils refusaient les projets urbains dans le cimetière car « La tombe est un *Habou* que personne n'a le droit de fouler ou de faire disparaître. Donc si un changement intervient dans le cimetière sous forme de constructions, de passages, de routes ou de choses similaires, c'est interdit, il ne faut pas le faire, cela n'est pas autorisé par la Loi. Le seul changement qu'on peut introduire après de longues années tout en étant sûr que les corps des morts ont complètement disparu, ce qu'on peut faire alors c'est enterrer d'autres morts. [...] Le reste est interdit. C'est une agression que la religion interdit. En conclusion, les cimetières ne doivent pas changer pour une autre chose ». Ils ajoutaient : « [...] pourquoi permettre de faire des projets urbains ou sociaux dans les cimetières, alors que de nombreux *hadiths* interdisent de faire du mal aux morts... Et nul doute que faire des projets urbains nuira à nos morts »¹⁰.

Le cimetière se retrouve donc au cœur d'un conflit entre les logiques de l'action publique qui souhaite

l'éloigner de son ancrage traditionnel, les fondements religieux qui freinent ces tentatives, mais parfois s'y adaptent, et les pratiques des habitants pour qui le cimetière demeure un lieu de proximité et de sociabilité investi de manière collective et symbolique.

En France : pratiques et lieux du funéraire contemporain

Si la relation entre morts et vivants dans la ville marocaine connaît de profondes recompositions, en Occident et plus spécifiquement en France, la mort côtoyée autrefois de manière familière subit un effacement progressif de la vie sociale. Cette transformation des sensibilités religieuses liée à l'importance accrue de l'individu et aux changements urbains a été précisément analysée dans les travaux de Paul Ariès, Michel Vovelle et Louis-Vincent Thomas, entre autres. Ce refoulement de la mort dans la société ou cet « escamotage » a revêtu de nombreuses formes : simplification du rituel traditionnel et des cérémonies funéraires sous l'influence de l'individualisme, du progrès technique, de la médicalisation, privatisation du deuil et refoulement du chagrin, disparition des cortèges en ville, prise en charge hospitalière, commercialisation de la mort, faible fréquentation des cimetières, culte des morts délaissé, entretien familial des tombes en désuétude, perte de l'ancrage religieux...

Le XVIII^e siècle a été le pivot des changements majeurs dont notre époque est l'héritière. En effet, c'est à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e, que se substitue à l'ordre ancien un modèle nouveau qui marque la fin des cimetières implantés autour des églises depuis le moyen-âge et imbriqués au tissu environnant. Le cimetière comme lieu public, de passage, de rendez-vous et de rencontres, jadis ouvert sur l'espace, commence à disparaître derrière ses murs. L'Église s'est insurgée contre les activités qui se pratiquent dans le cimetière depuis le moyen-âge, et veut le préserver des activités profanes. De plus, à la familiarité collective et communautaire avec la mort va succéder l'affirmation de la notion d'individu. Au quasi-anonymat des sépultures qui prévalait jus-

7. Qui font respecter les préceptes religieux et ceux du droit musulman.

8. Dès le Protectorat, l'opposition à des changements d'affectation a été forte de la part des religieux.

9. Selon la loi musulmane, il est possible d'enterrer à nouveau dans le cimetière après une période de quarante à cinquante ans après la dernière inhumation. Mais pour tout autre projet qui vise à transformer la nature du cimetière, seule une *fatwa* des docteurs de la Loi peut l'autoriser.

10. D'après la *Fatwa* du conseil des *Oulémas* repoussant tout projet de transformation du cimetière de Sidi Ben Acher de 1993, sources Nidara des *Habous* de Salé (archives). (Traduction).

qu'alors va succéder le souci d'identifier précisément les morts, de localiser leurs sépultures s'affirme peu à peu la volonté d'éloigner le cimetière des lieux de culte et de la ville.

En outre, le cimetière français, après avoir été paroissial, devient communal et laïc et voit définitivement s'effondrer la relation au sacré sur laquelle il était fondé. Ainsi, tant le décret du 2 septembre 1793 que le décret du 23 Prairial de l'an XII (1804), complétés ultérieurement (1881), réglementent les cimetières et les funérailles. Ils consacrent définitivement la séparation des lieux et imposent un changement global en suivant deux courants de pensée : l'un de rationalisation et d'hygiène, et l'autre de laïcisation de la mort avec la prise en charge par l'État et la mise à l'écart du spirituel.

Ce mouvement de mise à distance des lieux et des rites va se poursuivre tout au long du xx^e siècle. Si la mort socialisée d'antan était censée laisser la place à une mort tenue à distance du corps social et sans repère, il semble que l'on assiste en France depuis quelques années à l'émergence de nouvelles pratiques : aide au mourant, revendication de la mort douce assistée, réflexion sur l'euthanasie, développement de la crémation et des pratiques cinéraires... (Baudry, 1997). Ces transformations conduisent à s'interroger sur l'hypothèse de la déritualisation de la mort, du mourir et du deuil, trop souvent annoncée alors même qu'une nouvelle ritualisation s'exprime au travers de la visite au cimetière qui se maintient à la Toussaint sous une forme collective et populaire et au travers du souvenir des morts toujours affirmé, support de la transmission de la mémoire (Déchaud, 1997). Si la société oscille entre déni, oubli et renouveau, il est toujours question des lieux de conservation des morts. Le cimetière autrefois intégré à la sphère urbaine et ouvert sur l'espace social, n'est aujourd'hui qu'une pièce autonome et isolé de l'espace urbain. S'il est un lieu souvent silencieux et désert, administré, aménagé, géré et surveillé, le cimetière moderne est aussi « [...] une architecture volumineuse [...] un urbanisme de la mort dont la concentration conduit à une densité monumentale qui concurrence celle du musée » (Urbain, 1999, p. 198). Il est aussi aujourd'hui questionné par de « nouvelles techniques » : développement de la crémation avec la multiplication des aires et des formes de dispersion des cendres au nom de la simplicité, de l'égalité devant la mort, de la préservation de l'environnement qui donne lieu à de nouvelles formes d'expression du souvenir..., (Armanet-Muller, 2003)

ronnement qui donne lieu à de nouvelles formes d'expression du souvenir..., (Armanet-Muller, 2003)

De nouvelles difficultés en perspective

Face à l'éclatement de la société urbaine, l'étude de l'expression de la mort dans l'espace permet de mettre en évidence de nouvelles recompositions au sein des pratiques religieuses qui déterminent la vie sociale au Maroc. Si les pratiques funéraires sont structurées par les préceptes religieux et des valeurs communautaires traditionnelles, elles apparaissent bien instables, s'érodent et subissent actuellement de nombreuses métamorphoses. La vie urbaine et ses contraintes tendent à prendre le pas sur les règles religieuses : la manifestation publique du décès au travers du cortège et ses interactions avec la ville est de moins en moins tolérée et entraîne nombre de rivalités pour l'accès à l'espace de circulation. Si la permanence des visites du vendredi au cimetière résiste, elle est néanmoins en perte de vitesse et moins codifiée que par le passé. L'éloignement entre lieux d'habitat et lieux de sociabilité traditionnels semble affecter durablement la visite hebdomadaire. L'activité professionnelle et les préoccupations quotidiennes individuelles remplacent ou banalisent le temps du rituel. Ces changements placent les femmes dans une posture bien inconfortable. L'affirmation des prescriptions coraniques à travers des discours rigoristes opère un retour majeur dans la sphère sociale pour dénoncer le reflux de la Loi musulmane sous ces deux aspects contemporains : la modernité et l'islam populaire, et la confusion qui s'instaure entre pratiques traditionnelles et pratiques religieuses. Par ailleurs, dans la sphère technico-institutionnelle le cimetière a du mal à conserver sa place et les décisions d'aménagement entrent en conflit avec les intérêts communautaires. En définitive, les liens territoriaux se distendent et les liens identitaires se transforment. Même si on est loin d'un certain déni de la mort qui a longtemps caractérisé les sociétés occidentales, les pratiques funéraires au sein de la société marocaine ont bien du mal à se maintenir et l'espace reste à ce titre un excellent révélateur des tensions entre un encadrement religieux et un corps social sous tension.

Pascale Philifert

RÉFÉRENCES

Armanet-Muller C., (2003), *Du lieu au non lieu, la sépulture des personnes incinérées, contribution à une géographie de la crémation*, Thèse sous la direction de P.-J. Thumelle, Université de Lille 1.

Ariès P., (1975), *Essais sur l'histoire de la mort en Occident*, Paris, Seuil.

Auzelle R., (1965), *Dernières demeures, conception, composition, réalisation du cimetière contemporain*, Paris, Mazaurine.

Baudry P., (2001), « Les temps urbains de la vie et de la mort », in Paquot T. (ed.), *Le Quotidien urbain*, La Découverte, pp. 128-145.

Baudry P., (1997), « Conceptions sur la mort en Occident », in Cornillot P., Hanus M. (sous la direction de), *Parlons de la mort et du deuil*, Paris, Frison-Roche, pp. 111-139.

Blachère R., (1972), *Le Coran*, traduction, Paris, Maisonneuve.

Charnay J.-P., (1994), *Sociologie Religieuse de l'Islam*, Paris, Hachette, coll. Pluriel.

Déchaud J.-H., (1997), *Le souvenir des morts, essai sur le lien de filiation*, Paris, PUF.

Marçais W., (1961), « L'islamisme et la vie urbaine », *Articles et conférences*, Paris, Maisonneuve, pp. 66-76.

Naciri M., (1985), « Espaces urbains et société islamique », *Hérodote*, n° 36, La Découverte, pp. 127-138.

Philifert P., (1998), *L'Espace de la mort à Salé (Maroc), entre permanence et mutation. L'émergence de nouvelles relations entre les cimetières et la ville*, Thèse sous la direction de Frey J.-P., Knaebel G., Créteil, IUP-Paris XII.

Thomas L.-V., (1976), *Anthropologie de la mort*, Paris, Payot.

Urbain J.-D., (1978), *La Société de conservation*, Paris, Payot.

Urbain J.-D., (1999), « Deuil, trace et mémoire », *les Cahiers de Médiologie*, n° 7, Gallimard, pp. 195-205.

Virolle-Souibés M., (1993), « Les Gestes du deuil, exemples algériens », *Geste et image*, n° 8/9, ed. CNRS, Paris, pp. 117-142.

Vovelle M., (1983), *La Mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard, NRF.

Pascale Philifert, géographe-urbaniste, est maître de conférences en aménagement et en urbanisme à l'Université de Paris X-Nanterre, membre de l'UMR LOUEST et de l'Équipe Vie Urbaine. Outre ses recherches sur les relations entre la ville et les cimetières au Maroc, elle travaille actuellement sur la recomposition des systèmes d'acteurs en aménagement et sur les compétences des professionnels de l'urbanisme au Maroc face aux nouveaux processus de gouvernance urbaine.

< p.philifert@free.fr >